



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Professionnalisation des activités d'accompagnement avec le cheval

Question écrite n° 39606

Texte de la question

Mme Carole Grandjean interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la professionnalisation des activités d'accompagnement avec le cheval, préfiguration de la restructuration de la filière équine. L'accompagnement avec le cheval consiste en une mise en relation, à vocation thérapeutique, entre un équidé et un bénéficiaire pouvant notamment se trouver en situation de handicap. Cette médiation équine nécessite des compétences autonomes relevant du domaine médico-social et exigent une formation transdisciplinaire. La mise en œuvre d'activités adaptées aux objectifs, la gestion des pathologies, le projet d'accompagnement et l'éthologie appliquée sont indispensables à la pratique et à la sécurité de l'action. Le contexte non réglementé de ces activités induit des problèmes majeurs de qualité et de sécurité dans leur exécution. On observe, de ce fait, une mutation de la conception de la filière équine se rapprochant du sport et des loisirs au détriment de la santé. Cette déprofessionnalisation est dangereuse, à la fois pour les bénéficiaires et pour les équidés. Ainsi, elle interroge le Gouvernement sur l'accompagnement qu'il envisage de réaliser pour cette filière, en matière de formation, certification et encadrement des pratiques afin de mettre en place une régulation de celui-ci.

Données clés

Auteur : [Mme Carole Grandjean](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39606

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4843

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)